

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

**MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE ET AUTORITE CONTRACTANTE
*MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM***

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES COMPETENTE :
*COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DE LA COMMUNE DE KEKEM***

DEMANDE DE COTATION

N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU 24 Septembre 2021

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE
TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30
KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.**

FINANCEMENT : MINTP FONDS ROUTIER – EXERCICE 2021

POSTE COMPTABLE : FONDS ROUTIER.

SOMMAIRE

- 1) AVIS DE CONSULTATION
- 2) REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION
- 3) CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- 4) CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
- 5) BORDEREAU DES PRIX ET QUANTITES
- 6) DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
- 7) PROJET DE LETTRE COMMANDE
- 8) FORMULAIRES ET FICHES MODELES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES
- 9) LISTE DES BANQUES DE 1^{ER} RANG ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES PAR
LE MINFI ET AUTORISEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS

PIECE N° 1

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE

DE COTATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

AVIS DE CONSULTATION

N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU 24 Septembre 2021

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON
DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00
AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-
NKAM, REGION DE L'OUEST.**

1- Objet de la consultation

Le Maire de la Commune de Kékem, Autorité Contractante, lance une demande de cotation pour les **Travaux de cantonnage sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.

2- Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente consultation sont décrites dans le devis descriptif.

3- Délai d'exécution :

Le délai maximum d'exécution est de deux (02) Mois par passe avec un intervalle d'au moins six (06) Mois entre les passes

4- Allotissement

L'ensemble des prestations est constitué d'un lot unique ci-après désigné : **Travaux de cantonnage sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.

5- Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations est de **Vingt millions (20 000 000)** francs CFA à savoir:

Premier passe : 15 001 040 francs CFA

Deuxième passe : 4 998 960 francs CFA

6- Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ayant une expertise dans le **domaine des BTP en général et des travaux de cantonnage en particulier**.

7- Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget **MINTP - Fonds Routier, Exercice 2021**.

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation et délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou un Organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à ***quatre cent mille (400 000) FCFA*** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après l'expiration du délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9- Consultation du dossier de la Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Kékem, B.P : 04 Kékem

Tél : (237) 697 26 97 37 dès publication du présent avis.

10- Acquisition du dossier de la Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu à la Commune de KEKEM, B.P : 04 KEKEM, Tél : (237) 697 26 97 37 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de ***quarante cinq mille (45 000) francs CFA***, payable à la Recette Municipale de KEKEM.

11- Remise des offres

L'offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Mairie au plus tard le **20/10/2021** à 09 heures précises, et devra porter la mention:

**« AVIS DE CONSULTATION
N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU 24 Septembre 2021
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON
DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00
AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-
NKAM, REGION DE L'OUEST.**

“A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT” »

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les Services émetteurs ou une Autorité Administrative, selon le cas, suivant les indications du Règlement Particulier de l'Avis de Consultation. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis ou avoir été établies postérieurement à la date originale de signature de l'avis d'appel d'offres.

13- Ouverture des offres

L'ouverture de l'offre aura lieu le **20 OCTOBRE 2021**.à 10 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kékem, dans la salle des actes sise à la Mairie de Kékem.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.

14- Critère d'évaluation

14.1 Principaux critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- ✓ Note technique inférieure à 70% (soixante-dix pour cent) de l'ensemble des critères essentiels ou de « OUI » ;
- ✓ Absence d'une pièce administrative dans l'offre et non régularisée dans 48 (quarante-huit) heures après l'ouverture des offres ;

14.2 Critères essentiels

- ✓ Présentation de l'offre ;
- ✓ Respect du délai de livraison.
- ✓ Personnel d'encadrement ;
- ✓ Expérience de l'entreprise ;
- ✓ Moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- ✓ Visite de site ;
- ✓ Organisation, planning et méthodologie d'exécution ;
- ✓ Capacité financière

15- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au Soumissionnaire dont l'offre sera techniquement conforme aux spécifications du dossier de demande de cotation et jugée moins disant.

L'attributaire de la Lettre-commande est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent au Service Technique de la commune de Kékem pour l'établissement et la souscription de sa Lettre-commande.

Faute pour lui de se présenter, la Lettre-commande est attribuée au suivant.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (Quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de KEKEM, B.P : 04 KEKEM, Tél : (237) 698 98 18 89.

Fait à Kékem, le 24 Septembre 2021

COPIES

- ARMP/OUEST ;
- PREFET/HT-NKAM;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINDEVEL /HT-NKAM ;
- DDMINTP/ HT-NKAM
- PRESIDENT CIPM/CKKEM
- AFFICHAGE/ARCHIVES

**LE MAIRE,
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

CONSULTING APPLICATION

N° 02/CA/CKKEM/CIPM-RTEC/2021 OF 24 September 2021

RELATING TO WORK OF THE MAINTENANCE OF THE NATIONAL ROAD N5: NKAM BRIDGE –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 IN KEKEM COUNCIL,UPPER NKAM DIVISION,WEST REGION.

1- Purpose of the invitation to tender

As part of the implementation of the 2021 Public Investment Budget MINTP- Fonds routier, the Mayor of Kekem's Council, Contracting Authority, launches on behalf of the Ministry of Public Works a National Open Tender in emergency procedure for work on the maintenance of the National Road N5: Nkam Bridge – Bafang (13,30 km) To PK 0+00 To PK 16+00 in kékem Council, Upper Nkam Division, West Region.

2- Consistency of the work

The work that is the subject of this Invitation to Tender includes the trades planned within the framework of the quantitative and estimated estimate.

3- Execution deadline

The maximum execution deadline provided by the Contracting Authority for the provision of services is six (06) months. This period runs from the date of notification of the Service Order to start the work and **the work should be done in the two (02) period less than six month.**

4- Allotment

The works consist of a single lot here in after designated: relating for work on the maintenance of the National Road N5: Nkam Bridge – Bafang (13,30 km) To PK 0+00 To PK 16+00 in kekem Council, Upper Nkam Division, West Region.

5- Participation and origin

Participation in this Invitation to Tender is open on equal terms to Cameroonian companies established in Cameroon with proven experience in the field of Public Works and Building.

6- Estimated cost :

The estimated cost of the operation following prior studies stand is **20 000 000 (Twenty millions) FCFA** all taxes :

First pass: **15 001 040 FCFA** all taxes

Second pass: **4 998 960 FCFA** all taxes

7- Financing

The works covered by the Invitation to Tender are financed by the Public Investment Budget of the Ministry of Public Works, Funds rooter; fiscal year 2021.

8- Provisional bid bond

The provisional bid bond is **400 000 (fourth hundred thousands) FCFA**. It will have to be established according to the model indicated in the tender file and delivered by a first class banking establishment or financial organization approved by the Ministry in charge of Finance and whose list appears in part 12 of this tender file and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

Under pain of being rejected, the provisional bid bond must imperatively be produced in original dated less than three (03) months.

The provisional bid bond will be released no later than thirty (30) days after the expiry of the period of validity of tenders for unsuccessful tenderers. For the tenderer who receives the order letter, the provisional bid bond will be released after the establishment of the final bid bond.

9- Consultation of tender file

The tender file may be consulted during working hours at the Secretariat of the Mayor of Kekem's council upon publication of this invitation to tender notice.

10- Acquisition of the tender file

Upon publication of this invitation to tender, the tender file can be obtained from the Secretariat of the Mayor of Kekem's council (Contracting Authority) upon presentation of the original of a receipt for payment to the **Kekem's municipal Treasury** of a non-refundable sum of (45 000) forty five thousand) CFA francs representing the costs of acquiring the tender file.

11- Submission of offers

Each offer written in French or English and in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Secretariat of the Mayor of Kekem's Council , no later than **20 October 2021** at 9 AM precise against receipt and must bear the mention:

NOTICE OF NATIONAL TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

N° 02 /NONT/C-KEKEM/ITB-RTE/2021 of 24 September 2021

RELATING TO WORK OF THE MAINTENANCE OF THE NATIONAL ROAD N5: NKAM BRIDGE –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 IN KEKEM COUNCIL,UPPER NKAM DIVISION,WEST REGION.

“TO BE OPEN ONLY DURING BIDS OPENING SESSION”

12- Admissibility of offers

Under penalty of rejection, the required administrative documents must be produced in originals or certified copies by the issuing services or an Administrative Authority, as the case may be, as indicated by the RPAO. They must be dated less than three (03) months before the opening of the bids or have been established after the original date of signature of the notice of invitation to tender.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender Documents will be declared inadmissible, in particular the absence of the bid bond.

13- Opening of tenders

The bids will be opened in one time on **20 October 2021** from 10 am precise by the Internal Procurement Commission attached to the Kekem's council sitting in a Conference hall in the presence of tenderers or their duly authorized representatives and having perfect knowledge of the files for which they are responsible.

14- Evaluation criteria

14.1- Main eliminatory criteria

- False declaration, falsified document;
- Absence of bid bond;
- Absence of an administrative document in the offer and not regularized within 48 (forty-eight) hours after the opening of the offers;
- Omission in the financial offer of a quantified unit price;
- Technical score below 70% (seventy percent) of all essential criteria or "YES";

14.2- Essential criteria

- Presentation of the offer;
- Supervisors ;
- Enterprise's experience;
- Material resources made available to the project;
- Site visit ;
- Organization, planning and methodology of execution;
- Financial capacity

15- Attribution

The Contracting Authority will award the contracts to the tenderer whose offer has been evaluated as the lowest and which, in accordance with the Tender Documents, meets the required technical and financial capacities. Bidders presenting outliers (abnormally low) will be disqualified according to the prescribed regulatory procedure, namely obtaining the opinion of Public Contract Regulatory Agency (PCRA)after having first questioned the bidder concerned.

The recipient of the letter-order is invited to present himself upon signature of the award decision, at the latest within seven (07) days which follow and on pain of cancellation of said award decision, to the Technical service of Kekem's council for the establishment and subscription of his letter-order.

Failure for him to appear the contracts is assigned to the following.

16- Period of validity of offers

Bidders remain bound by their offers for a period of 90 (Ninety) days from the deadline set for the submission of offers.

17- Additional information.

Additional information can be obtained during working hours at the Secretariat of the Mayor of Kekem's council, Phone: 698 981 889

Issued at Kekem on the 24 September 2021

COPIES

- ARMP/WEST
- PREFECTURE/BAFANG
- DDMINMAP/HT-NKAM
- DDMINEPAT/HT-NKAM
- DDMINTP/HT-NKAM
- PRESIDENT ITB/CKKEM
- NOTICE BOARD/ARCHIVES

THE MAYOR OF KEKEM COUNCIL,
Contracting Authorithy

PIECE N° 2

REGLEMENT PARTICULIER

DE LA CONSULTATION

INSTRUCTIONS SPECIFIQUES AUX SOUMISSIONNAIRES

Référence des IGS	DESIGNATION
3	<p style="text-align: center;">Éléments constitutifs d'une offre recevable</p> <p>Pour être recevable, l'offre devra être établie avec un original et six copies, et comprendre les éléments constitutifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier administratif ; • Les spécifications techniques ; • La Lettre de Cotation établie suivant le modèle ci-après (Pièce n° 9.2), datée et signée ; • Le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli (Pièce n° 7) daté et signé ; • Le Bordereau des prix unitaires (Pièce n° 6) ; • Le projet de Lettre Commande dûment rempli, paraphé à chaque page (Pièce n° 8)
6	<p style="text-align: center;">Les conditions de dépôt des offres</p> <p>6.1. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée à l'adresse indiquée dans la Demande de cotations.</p> <p>6.2. L'enveloppe cachetée portera la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">AVIS DE CONSULTATION</p> <p style="text-align: center;">N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU 24 Septembre 2021</p> <p style="text-align: center;">POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.</p> <p style="text-align: center;">«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT” »</p> <p>Le Soumissionnaire prendra soin de séparer les trois parties de son offre (Administrative, Technique et Financière) dans un document unique. Chaque partie sera constituée des pièces suivantes :</p> <p class="list-item-l1">a. Dossier Administratif comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'immatriculation ; - l'attestation de non redevance fiscale ; - une attestation de l'ARMP de non exclusion des marchés ; - une attestation de non faillite par le greffe du tribunal de grande instance du lieu de siège de l'entreprise ; - un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale signée par le chef centre Régional CNPS ou un représentant ; - Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original), - La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 400 000 (Quatre cent mille) FCFA - Le projet de lettre de cotation rempli, paraphé, signé et daté. <p><u>N B : Toutes les pièces administratives doivent dater de moins de trois mois.</u></p> <p class="list-item-l1">b. Dossier Techniques constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnel d'encadrement ; - Expérience de l'entreprise ; - Moyen logistiques et matériels - Visite de site ; Méthodologie et Planning d'exécution.

	<p>c. Offre Financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Lettre de Cotation établie suivant le modèle joint, datée timbrée et signée ; - Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé - Cadre du devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
7	<p align="center">Date et heure limite de dépôt des offres</p> <p>L'offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat du Maire au plus tard le 20 Octobre 2021 à 09 heures précises, et devra porter la mention:</p> <p align="center">AVIS DE CONSULTATION</p> <p align="center">N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU 24 Septembre 2021</p> <p align="center">POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.</p> <p align="center">«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT” »</p>
8	<p align="center">Ouverture des plis</p> <p>a) L'ouverture de l'offre aura lieu le 20 Octobre 2021 à 10 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kékem, dans la salle des actes sise à la Mairie de Kékem.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>b) Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis</p>
9	<p align="center">Évaluation des offres</p> <p>La Commission de Passation des Marchés, procédera, à l'évaluation des offres ou désignera un expert dans le domaine pour l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vérification de la présence de toutes les pièces administratives ; 2. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans l'article 14 du présent Avis de Consultation de demande de cotations. 3. Vérifier que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ; 4. Vérifier que le devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ; 5. Vérifier que le Bordereau des Prix Unitaires est dûment rempli, daté et signé ; 6. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires. 7. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant.

	<p>La Commission de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une proposition à l'Autorité contractante, Maître d'Ouvrage, de l'attribution de la lettre commande.</p> <p style="text-align: center;"><u>CRITERES ELIMINATOIRES</u></p> <p><u>Critères éliminatoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ; ✓ Absence de caution de soumission ; ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; ✓ Note technique inférieure à 70% (soixante-dix pour cent) de l'ensemble des critères essentiels ou de « OUI » ; ✓ Absence d'une pièce administrative dans l'offre et non régularisée dans 48 (quarante-huit) heures après l'ouverture des offres ; <p><u>Critères essentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de l'offre ; ✓ Respect du délai de livraison. ✓ Personnel d'encadrement ; ✓ Expérience de l'entreprise ; ✓ Moyens matériels mis à la disposition du projet ; ✓ Visite de site ; ✓ Organisation, planning et méthodologie d'exécution ; ✓ Capacité financière
10	<p><u>Attribution de la Lettre Commande</u></p> <p>Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre Commande au Soumissionnaire dont l'offre sera techniquement conforme aux spécifications du dossier de demande de cotations et jugée moins disant.</p> <p>L'attributaire du marché est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent au Secrétariat Particulier du Maire de la commune de Kékem pour l'établissement et la souscription de sa Lettre-commande.</p>
11	<p><u>11. Fraude et corruption</u></p> <p>a. Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment l'action d'une autre personne ou entité ; ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ; iii) se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ; iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions. <p>b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.</p>

PIECE N° 3

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (CCAP)**

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1- OBJET DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 3- PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 4- TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5- ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6- DELAI DE LIVRAISON
- ARTICLE 7- DOMICILE DU PRESTATAIRE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE
- ARTICLE 9- CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10- DESCRIPTION DES TRAVAUX
- ARTICLE 11- INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE
- ARTICLE 12- RECEPTION DES TRAVAUX
- ARTICLE 13- GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- ARTICLE 14- GENERALITES – PRIX
- ARTICLE 15- MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 16- MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 17- DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18- REGIME FISCAL
- ARTICLE 19- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 21- LITIGES
- ARTICLE 22- PENALITES DE RETARD
- ARTICLE 23- RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 24- VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet les **Travaux de cantonnage sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest et lesdits **travaux devront être exécutés en deux (02) passes dans l'intervalle de moins de six Mois.**

La description de cette prestation est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de la Demande de Cotation.

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La soumission du Prestataire et ses propositions ;
- Les dispositions non contraires aux Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- Le devis descriptif et quantitatif ;
- Le devis quantitatif et estimatif ;
- Le bordereau des Prix unitaires.

ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux lois et réglementation en vigueur au Cameroun, notamment :

1. Le Décret n° 218/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application;
2. Le Décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
3. Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
4. Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
5. le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
6. le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
8. La Lettre Circulaire n° 005/LC/MINMAP//CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 218/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. La Circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés ;
10. La Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2021.
11. d'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre-Commande.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- Le Maire de la Commune de Kékem est le Maître d'Ouvrage Délégué;
- L'Autorité contractante est le Maire de la Commune de Kékem ;
- Les attributions du Chef de Service sont dévolues à l'Agent Communal de Développement.
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le **délégué Départemental du MINTP du Haut-Nkam**.
- L'organisme chargé du paiement est l'Administrateur du Fonds routier ;
- Le Maître d'œuvre est le Chef Service Technique DDMINTP (Haut-Nkam)

L'Ingénieur ou son représentant doit vérifier que les prestations sont conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique de la présente lettre commande, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

ARTICLE 6 : DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de deux (02) Mois par passe avec un intervalle d'au moins six (06) Mois entre les passes

ARTICLE 7 : DOMICILE DU PRESTATAIRE

L'Entrepreneur fait élection de domicile dans la Commune de Kékem.
Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

L'Entrepreneur a pour mission d'assurer les travaux de cantonnage tels que décrits à l'article 9 sous le contrôle l'Ingénieur du marché et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

ARTICLE 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du cocontractant comprennent les **Travaux de cantonnage sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** telles que décrites dans le détail estimatif et quantitatif et leur livraison à la Mairie de Kékem.

ARTICLE 10 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- INSTALLATIONS ;
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS ;
- ASSAINISSEMENT- DRAINAGE

ARTICLE 11 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR.

Avant la réception, le Prestataire devra transmettre à l'Autorité Contractante avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur du marché, la lettre-commande enregistrée décrivant les travaux indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total.

ARTICLE 12 : RECEPTION DES PRESTATIONS

La réception est prononcée lorsque les travaux sont exécutés conformément aux spécifications du présent Marché et aux règles de l'art ;

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

La Commission de réception provisoire sera composée des membres suivants :

- Le Maire de la Commune de Kékem : Président
- Le Délégué Départemental des Travaux Publics du Haut-Nkam, Ingénieur du marché : Rapporteur ;
- Le Maître d'œuvre : Membre ;
- Le Chef de Service du marché : membre ;
- Le Comptable-Matières de la Mairie de Kékem : Membre :
- Toute autre personne invitée par le Maître d'Ouvrage en raison de sa compétence : membre
- Le Délégué Départemental du MINMAP ou son Représentant : Observateur ;
- L'Entrepreneur ou son représentant : Membre.

Cette Commission sera convoquée par son Président 48 heures avant la date fixée pour la réception des travaux. La Commission vérifiera la conformité de la fourniture, avec les prescriptions de la lettre-commande, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Prestataire sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire, signé de tous les membres de la Commission et par le Prestataire. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité des travaux, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 13 – GARANTIE

Sans objet.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 14 – GENERALITES – PRIX

Le Prestataire est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les travaux, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 15 – MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme de(en chiffre et en lettres) Toutes Taxes Comprises conformément au détail estimatif ci-après :

ARTICLE 16 – MODALITES DE PAIEMENT

16.1 – Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

16.2 – Le Prestataire est rémunéré sur présentation des factures après réception des travaux.

ARTICLE 17 – DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maire de la Commune de Kékem se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire n° ouvert auprès de la banque agence de au nom de

ARTICLE 18 – REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

ARTICLE 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre commande seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts de l'Ouest par les soins et aux frais du Prestataire conformément à la réglementation en vigueur.

N.B. : Après enregistrement, le Prestataire remet six (06) copies enregistrées à l'Autorité Contractante pour distribution.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la lettre-commande seront édités et diffusés par les soins du Prestataire.

ARTICLE 21 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 22 – PENALITES DE RETARD

22.1- Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a- Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la lettre commande ;
- b- Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

22.2- Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants éventuels.

ARTICLE 23 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDÉ

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 24 : VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Prestataire.

PIECE N° 4

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (CCTP)**

I : GENERALITES

OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est le document qui fixe les règles d'exécution des travaux d'entretien des routes en terre.

Les travaux à réaliser portent sur l'entretien courant ou périodique de certaines routes en terre tels que définis à l'article 1 du CCAP.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux à réaliser est détaillée dans le présent CCTP, au bordereau des prix - nomenclature des tâches et au détail estimatif.

Ils comprennent en particulier les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- la réalisation des essais ;
- la réalisation du programme d'exécution ;
- les opérations de nettoyage telles que le débroussaillement, le déforestage, la coupe des bambous de chine, le dessouchage des bambous de chine et l'abattage d'arbres ;
- les travaux de terrassements généraux pour le réaménagement ponctuel de la plate-forme en particulier, le ré haussement de la plate-forme en zone inondable et l'élargissement des zones étroites tels que le déblai et le remblai ;
- la remise en forme de la plateforme ;
- l'entretien, la réparation ou la création de petits ouvrages hydrauliques tels que les buses, les caniveaux, les descentes d'eau, les fossés en terre et exutoires, les fossés maçonnés et bétonnés, les caniveaux revêtus et ponts semi-définitifs, les Dalots et ponts définitifs ;
- la mise en place ou la remise en état de la signalisation ;
- la prise en compte de la protection de l'environnement ;
- la réalisation du plan de récolement.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 Installation de chantier

Ces opérations consistent à la mise en place des installations nécessaires (matériel, terrain, bâtiments, hangars, sites d'emprunt, aires de stockage, voies de circulation, points d'eau, etc) à l'exécution et au suivi des travaux, leur maintenance et leur fonctionnement.

3.2 Amenée et repli du matériel

L'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux comprend l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les bétonneuses, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport.

3.3 Déforestage

Le Déforestage qui consiste à nettoyer le terrain avec des moyens mécaniques ; il est exécuté à l'intérieur de l'emprise hors plateforme et comprend notamment:

- le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations et haies à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme;
- l'abattage, le dessouchage, l'enlèvement des racines, le débitage d'arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 50 cm;
- l'élagage des arbres hors emprise;
- le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation des arbres, arbustes, souches et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;
- la remise en état des lieux.

3.4 Débroussaillage et décapage

Les travaux comprennent l'entretien des abords et éventuellement la récupération de leurs caractéristiques géométriques (accotements, fossés et talus) :

- Débroussaillage, élagage, abattage d'arbres dont le diamètre est inférieur à 20 cm,
- Débroussaillage et nettoyage des fossés, des exutoires et des ouvrages transversaux, y compris l'évacuation des objets étrangers,
- Décapage éventuel des accotements.

3.5 Ouvrages d'art

Les travaux sur les ouvrages d'art concernent :

- le dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau ;

REFERENCES TECHNIQUES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, désigné par la suite par le terme CCTP, fait partie des pièces contractuelles du marché.

Il définit les normes et spécifications techniques applicables, ainsi que les méthodes d'exécution des travaux et de mise en œuvre des matériaux.

Le présent CCTP est complété pour tout ce qui ne déroge pas aux documents contractuels, par les fascicules suivants du Ministère de l'Équipement français:

- Fascicule n°2: Travaux de terrassements ;
- Fascicule n°3: Fourniture de liants hydrauliques ;
- Fascicule n°4: Travaux d'acier et autres métaux, titre I et titre II ;
- Fascicule n°7: Reconnaissance des sols ;
- Fascicule n°25: Exécution des corps de chaussées ;
- Fascicule n°31: Bordures et caniveaux en pierre naturelle ou en béton ;
- Fascicule n°32: Construction de trottoirs ;
- Fascicule n°62: Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et construction en béton armé ;
- Fascicule n°63: Exécution et mise en œuvre des bétons non armés, Confection des mortiers ;
- Fascicule n°64: Travaux de maçonnerie d'ouvrage de génie civil ;
- Fascicule n°70: Canalisations d'assainissement et ouvrages annexes.

Toutefois, le Cocontractant est autorisé à utiliser d'autres normes que celles mentionnées dans le présent document, à condition que celles-ci soient couramment admises et qu'elles conduisent à des résultats de qualité égale ou supérieure. Ces normes doivent être préalablement soumises à l'approbation du Maître d'œuvre avec pièces à l'appui. Le Maître d'œuvre justifie sa décision pour accepter ou rejeter une norme.

PRESCRIPTIONS GENERALES

Après avoir effectué toutes les vérifications nécessaires, le Maître d'œuvre pourra donner par écrit son agrément ou prescrire une nouvelle recherche ou des essais complémentaires.

JOURNAL DE CHANTIER ET REUNIONS

Le journal de chantier sera rédigé et signé chaque jour par le représentant du Cocontractant sur le chantier et par le représentant du Maître d'œuvre. Il sera établi conjointement suivant un modèle défini et devra contenir au minimum les informations journalières suivantes :

- Les conditions atmosphériques
- Les travaux exécutés dans la journée, le personnel et le matériel employés
- L'avancement des travaux

- Les prescriptions imposées (les différents dosages et autres)
- Les quantités détaillées de travaux
- Les opérations administratives relatives à l'exécution et au règlement du marché
- Les réceptions et agréments
- Les incidents, accidents ou évènements qui pourraient avoir une incidence ultérieure sur la tenue des ouvrages ou le déroulement du chantier
- Les non-conformités
- Les visites officielles

Le journal de chantier sera signé chaque jour par le représentant du Cocontractant et du Maître d'œuvre.

Une réunion hebdomadaire, à laquelle participeront obligatoirement le Cocontractant et le Maître d'œuvre, et éventuellement le Chef de service, permettra de discuter de points relatifs à l'exécution du marché, d'évaluer l'avancement des travaux et de préciser tout élément n'ayant pas reçu une définition suffisamment claire dans les termes du contrat ou avant le début des travaux.

Le Maître d'œuvre pourra modifier la périodicité des réunions sans que celle-ci puisse être supérieure à 15 jours.

Les réunions hebdomadaires permettent au Maître d'œuvre d'avoir une idée précise de l'évolution du chantier et de définir a priori les actions à entreprendre pour respecter les conditions du marché.

Ces réunions font l'objet d'un procès-verbal, rédigé par le Maître d'œuvre et signé par le Cocontractant et le Maître d'œuvre.

PROGRAMMES D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le programme d'exécution des travaux doit préciser:

- Le schéma itinéraire ;
- La description des dispositions et méthodes envisagées pour l'exécution des travaux ;
- Les matériels utilisés ;
- Les personnels d'encadrement et de coordination du chantier ;
- Le planning d'exécution des travaux et de mobilisation des ressources ;
- Le plan de gestion de l'environnement et de la qualité ;
- Toute information qui pourrait être utile au Maître d'œuvre pour organiser le contrôle.

Ce programme sera révisé au cours de l'exécution du chantier autant que de besoin.

PLANS DE RECOLEMENT

Le Cocontractant fournira les plans de récolelement des travaux réalisés au plus tard le jour de la réception provisoire des travaux, y compris les réceptions partielles.

Les plans de récolelement se présentent sous la forme de matrices routières mentionnant la localisation, la nature, les quantités, les dates d'exécution de toutes les opérations réalisées.

Ils comprennent également la liasse des documents justifiant l'exécution des travaux.

DEGAGEMENT EN AMONT ET AVAL DES OUVRAGES D'ART ET SUR ET SUR LES SECTIONS DU LIT DU COURS D'EAU.

Enlèvement d'obstacles, dégagement sur une longueur de 10 mètres en amont et en aval, débroussaillement du lit et des berges sur 15 mètres environ à l'entrée et à la sortie de l'ouvrage. Désengorgement du filet d'eau, enlèvement de tous gravats et déchets et mise en dépôt hors de l'emprise, nettoyage de la chaussée au droit de l'ouvrage, nettoyage des équipements de l'ouvrage.

RESTAURATION DES GARDES CORPS

Réparations et restauration des gardes corps dégradée sou déformés par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture sur l'équipement redressé.

ELAGAGE D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES.

Elagage d'arbres et / où d'arbustes de diamètres supérieure 10 cm mesuré à un (01) mètre maximum du sol.

ABATTAGES EVENTUEL D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES.

Abattages éventuel d'arbres et / où d'arbustes de diamètres supérieure ou égale 50 cm mesuré à un (01) .

DECAPAGE ET NETTOYAGE DES ACCOTEMENTS.

TC4-01 : Décapage manuel ou mécanique de cordon et /ou dépôt de terre, d'encaissement ou d'herbes formé le long des accotements y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus des nettoyages.

TC5-01 : nettoyages des accotements sur toute leur largeur, nettoyages sous les glissières de sécurités et devant les bordures de la chaussée y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus du nettoyage.

PIECE N° 5
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LA ROUTE RN5 PONT DU NKAM - BAFANG (1er PASSE) .

COMMUNE DE KEKEM : DU PK0+000 AU PK6+900 ET PK 9+500 AU PK 16+600. LONGUEUR = 13,400 KM

N° prix	DESIGNATIONS	UNITE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRES
TACHE 1				
TC1-01	Désherbage y compris coupe, dessouchage des arbustes de diamètre ≤ 10cm mesuré à un (01) m du sol et reconstitution des trous de dessouchage avec la terre d'apport	m ²		
TACHE 2	ELAGAGE D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES			
TC2-01	Elagage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre > 10cm mesuré à un (01) m du sol	u		
TACHE 3	ABATTAGE EVENTUEL D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES			
TC3-01	Abattage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre ≥ 50cm mesuré à un (01) m maximum du sol	u		
TACHE 4	DECAPAGE ET NETTOYAGE DES ACCOTEMENTS			
TC4-01	Décapage manuel ou mécanique de cordon et / ou dépôt de terre, d'ensablement ou d'herbes formé le long des accotements y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la terre végétale existante et des produits de décapage	m ²		
TC4-02	Nettoyage des accotements sur toute leur largeur, nettoyage sous les glissières de sécurité et devant les bordures de chaussée y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus du nettoyage	m ²		
TACHE 5	CURAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS			
TC5-01	Nettoyage des passages de buses et dalots en amont et en aval sur une longueur de 10m à partir de la tête de l'ouvrage et enlèvement de tout matériau empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux.	u		
TACHE 6	CURAGE DES FOSSES ET EXUTOIRES			
TC6-01	Nettoyage, débroussaillement/débroussaillage et curage à la main des fossés et exutoires en terre, maçonnes ou bétonnés y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus de ces opérations	ml		
TACHE 7	DEGAGEMENT EN AMONT ET AVAL DES OUVRAGES D'ART ET SUR LES SECTIONS DU LIT DU COURS D'EAU			
TC7-01	Enlèvement d'obstacles, dégagement sur une longueur de 10m en amont et en aval, débroussaillement du lit et des berges sur 15m environ à l'entrée et à la sortie de l'ouvrage, désengorgement du filet d'eau, enlèvement de tous gravats et déchets et mise en dépôt hors de l'emprise, nettoyage de la chaussée au droit de l'ouvrage, nettoyage des équipements de l'ouvrage.	u		
TACHE 8	COLMATAJE, CALFEUTREMENT ET RAGREAGE DES PARTIES D'OUVRAGES			
TC8-01	Traitement des parties d'ouvrage ayant subi des dégradations ou des déformations, mise en forme des ouvrages par la méthode HIMO	m ²		
TACHE 9	RESTAURATIONS DES GARDE CORPS			

TC9-01	Réparation et restauration des gardes corps dégradés ou déformés par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture sur l'équipement redressé	ml		
TACHE 10	RESTAURATIONS DES GLISSEURS DE SECURITE			
TC10-01	Réparation et restauration des glissières de sécurité déformées par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture	ml		
TACHE 11	RESTAURATIONS DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE SECURISATION			
TC11-01	Restauration ou remise en état des équipements de signalisation ou de sécurisation ayant subi des dégradations (panneaux de signalisation verticale, bornes kilométriques, ...)	U		

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LA ROUTE RN5 PONT DU NKAM - BAFANG (2EME PASSE).

COMMUNE DE KEKEM : DU PK0+000 AU PK6+900 ET PK 9+500 AU PK 16+600. LONGUEUR = 13,400 KM

N° prix	DESIGNATIONS	UNITE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRE	PRIX UNITAIRE EN LETTRES
TACHE 1				
TC1-01	Désherbage y compris coupe, dessouchage des arbustes de diamètre ≤ 10cm mesuré à un (01) m du sol et reconstitution des trous de dessouchage avec la terre d'apport	m ²		
TACHE 2	ELAGAGE D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES			
TC2-01	Elagage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre > 10cm mesuré à un (01) m du sol	U		
TACHE 3	ABATTAGE EVENTUEL D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES			
TC3-01	Abattage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre ≥ 50cm mesuré à un (01) m maximum du sol	U		
TACHE 4	DECAPAGE ET NETTOYAGE DES ACCOTEMENTS			
TC4-01	Décapage manuel ou mécanique de cordon et / ou dépôt de terre, d'ensablement ou d'herbes formé le long des accotements y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la terre végétale existante et des produits de décapage	m ²		
TC4-02	Nettoyage des accotements sur toute leur largeur, nettoyage sous les glissières de sécurité et devant les bordures de chaussée y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus du nettoyage	m ²		
TACHE 5	CURAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS			
TC5-01	Nettoyage des passages de buses et dalots en amont et en aval sur une longueur de 10m à partir de la tête de l'ouvrage et enlèvement de tout matériau empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux.	U		

TACHE 6	CURAGE DES FOSSES ET EXUTOIRES			
TC6-01	Nettoyage, débroussaillement/débroussaillage et curage à la main des fossés et exutoires en terre, maçonnés ou bétonnés y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus de ces opérations	ml		
TACHE 7	DEGAGEMENT EN AMONT ET AVAL DES OUVRAGES D'ART ET SUR LES SECTIONS DU LIT DU COURS D'EAU			
TC7-01	Enlèvement d'obstacles, dégagement sur une longueur de 10m en amont et en aval, débroussaillement du lit et des berges sur 15m environ à l'entrée et à la sortie de l'ouvrage, désengorgement du filet d'eau, enlèvement de tous gravats et déchets et mise en dépôt hors de l'emprise, nettoyage de la chaussée au droit de l'ouvrage, nettoyage des équipements de l'ouvrage.	U		
TACHE 8	COLMATAGE, CALFEUTREMENT ET RAGREAGE DES PARTIES D'OUVRAGES			
TC8-01	Traitement des parties d'ouvrage ayant subi des dégradations ou des déformations, mise en forme des ouvrages par la méthode HIMO	m ²		
TACHE 9	RESTAURATIONS DES GARDE CORPS			
TC9-01	Réparation et restauration des gardes corps dégradés ou déformés par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture sur l'équipement redressé	ml		
TACHE 10	RESTAURATIONS DES GLISIERES DE SECURITE			
TC10-01	Réparation et restauration des glissières de sécurité déformées par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture	ml		
TACHE 11	RESTAURATIONS DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE SECURISATION			
TC11-01	Restauration ou remise en état des équipements de signalisation ou de sécurisation ayant subi des dégradations (panneaux de signalisation verticale, bornes kilométriques, ...)	U		

PIECE N° 6
DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CANTONNAGE
SUR LA ROUTE RN5 PONT DU NKAM - BAFANG (1er PASSE) .

COMMUNE DE KEKEM : DU PK0+000 AU PK6+900 ET PK 9+500 AU PK 16+600. LONGUEUR = 13,400 KM

N° prix	DESIGNATIONS	UNITE	QTE	P.U	PRIX TOTAL
TACHE 1					
TC1-01	Désherbage y compris coupe, dessouchage des arbustes de diamètre ≤ 10cm mesuré à un (01) m du sol et reconstitution des trous de dessouchage avec la terre d'apport	m ²	62 880		
TACHE 2	ELAGAGE D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES				
TC2-01	Elagage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre > 10cm mesuré à un (01) m du sol	U	14,00		
TACHE 3	ABATTAGE EVENTUEL D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES				
TC3-01	Abattage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre ≥ 50cm mesuré à un (01) m maximum du sol	U	7,00		
TACHE 4	DECAPAGE ET NETTOYAGE DES ACCOTEMENTS				
TC4-01	Décapage manuel ou mécanique de cordon et / ou dépôt de terre, d'ensablement ou d'herbes formé le long des accotements y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la terre végétale existante et des produits de décapage	m ²	200		
TC4-02	Nettoyage des accotements sur toute leur largeur, nettoyage sous les glissières de sécurité et devant les bordures de chaussée y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus du nettoyage	m ²	180		
TACHE 5	CURAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS				
TC5-01	Nettoyage des passages de buses et dalots en amont et en aval sur une longueur de 10m à partir de la tête de l'ouvrage et enlèvement de tout matériau empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux.	U	26		
TACHE 6	CURAGE DES FOSSES ET EXUTOIRES				
TC6-01	Nettoyage, débroussaillage/débroussaillage et curage à la main des fossés et exutoires en terre, maçonnes ou bétonnés y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus de ces opérations	ml	6 317		
TACHE 7	DEGAGEMENT EN AMONT ET AVAL DES OUVRAGES D'ART ET SUR LES SECTIONS DU LIT DU COURS D'EAU				
TC7-01	Enlèvement d'obstacles, dégagement sur une longueur de 10m en amont et en aval, débroussaillage du lit et des berges sur 15m environ à l'entrée et à la sortie de l'ouvrage, désengorgement du filet d'eau, enlèvement de tous gravats et déchets et mise en dépôt hors de l'emprise, nettoyage de la chaussée au droit de l'ouvrage, nettoyage des équipements de l'ouvrage.	U	2,00		
TACHE 8	COLMATAGE, CALFEUTREMENT ET RAGREAGE DES PARTIES D'OUVRAGES				
TC8-01	Traitement des parties d'ouvrage ayant subi des dégradations ou des déformations, mise en forme des ouvrages par la méthode HIMO	m ²	0,00		

TACHE 9	RESTAURATIONS DES GARDE CORPS			
TC9-01	Réparation et restauration des gardes corps dégradés ou déformés par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture sur l'équipement redressé	ml	32,00	
TACHE 10	RESTAURATIONS DES GLISIERES DE SECURITE			
TC10-01	Réparation et restauration des glissières de sécurité déformées par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture	ml	0,00	
TACHE 11	RESTAURATIONS DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE SECURISATION			
TC11-01	Restauration ou remise en état des équipements de signalisation ou de sécurisation ayant subi des dégradations (panneaux de signalisation verticale, bornes kilométriques, ...)	u	0,00	
Total HTVA				
TVA=19,25%				
AIR (2,2% ou 5,5%)				
Montant TTC				
NET A MANDATER				

Arrêté le présent devis estimatif et quantitatif à la somme Toutes Taxes Comprises de FCFA :

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LA ROUTE RN5 PONT DU NKAM - BAFANG (2EME PASSE).

COMMUNE DE KEKEM : DU PK0+000 AU PK6+900 ET PK 9+500 AU PK 16+600. LONGUEUR = 13,400 KM

N° prix	DESIGNATIONS	UNITE	QTE	P.U	PRIX TOTAL
TACHE 1					
TC1-01	Désherbage y compris coupe, dessouchage des arbustes de diamètre ≤ 10cm mesuré à un (01) m du sol et reconstitution des trous de dessouchage avec la terre d'apport	m ²	41 920		
TACHE 2	ELAGAGE D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES				
TC2-01	Elagage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre > 10cm mesuré à un (01) m du sol	u	0,0		
TACHE 3	ABATTAGE EVENTUEL D'ARBRES ET / OU D'ARBUSTES				
TC3-01	Abattage d'arbres et / ou d'arbustes de diamètre ≥ 50cm mesuré à un (01) m maximum du sol	u	0,0		
TACHE 4	DECAPAGE ET NETTOYAGE DES ACCOTEMENTS				
TC4-01	Décapage manuel ou mécanique de cordon et / ou dépôt de terre, d'ensablement ou d'herbes formé le long des accotements y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la terre végétale existante et des produits de décapage	m ²	0,0		
TC4-02	Nettoyage des accotements sur toute leur largeur, nettoyage sous les glissières de sécurité et devant les bordures de chaussée y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus du nettoyage	m ²	0		
TACHE 5	CURAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EXISTANTS				

TC5-01	Nettoyage des passages de buses et dalots en amont et en aval sur une longueur de 10m à partir de la tête de l'ouvrage et enlèvement de tout matériau empêchant ou freinant le bon écoulement des eaux.	u	0,00		
TACHE 6	CURAGE DES FOSSES ET EXUTOIRES				
TC6-01	Nettoyage, débroussaillage/débroussaillage et curage à la main des fossés et exutoires en terre, maçonnés ou bétonnés y compris mise en dépôt hors de l'emprise de la route des produits issus de ces opérations	ml	0		
TACHE 7	DEGAGEMENT EN AMONT ET AVAL DES OUVRAGES D'ART ET SUR LES SECTION DU LIT DU COURS D'EAU				
TC7-01	Enlèvement d'obstacles, dégagement sur une longueur de 10m en amont et en aval, débroussaillage du lit et des berges sur 15m environ à l'entrée et à la sortie de l'ouvrage, désengorgement du filet d'eau, enlèvement de tous gravats et déchets et mise en dépôt hors de l'emprise, nettoyage de la chaussée au droit de l'ouvrage, nettoyage des équipements de l'ouvrage.	u	0,00		
TACHE 8	COLMATAGE, CALFEUTREMENT ET RAGREAGE DES PARTIES D'OUVRAGES				
TC8-01	Traitement des parties d'ouvrage ayant subi des dégradations ou des déformations, mise en forme des ouvrages par la méthode HIMO	m ²	0,00		
TACHE 9	RESTAURATIONS DES GARDE CORPS				
TC9-01	Réparation et restauration des gardes corps dégradés ou déformés par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture sur l'équipement redressé	ml	0,00		
TACHE 10	RESTAURATIONS DES GLISSIERES DE SECURITE				
TC10-01	Réparation et restauration des glissières de sécurité déformées par redressement, nettoyage et remise en place de la peinture	ml	0,00		
TACHE 11	RESTAURATIONS DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE SECURISATION				
TC11-01	Restauration ou remise en état des équipements de signalisation ou de sécurisation ayant subi des dégradations (panneaux de signalisation verticale, bornes kilométriques, ...)	u	0,00		
Total HTVA					
TVA=19,25%					
AIR (2,2% ou 5,5%)					
Montant TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis estimatif et quantitatif à la somme Toutes Taxes Comprises de FCFA :

PIECE N° 7
PROJET DE LETTRE COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace– Work– Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° ____ /LC/DHNK/CKKEM/CIPM-AG/2021 DU
 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00, DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM

TITULAIRE :
 BP
TEL :
N° CONTRIBUABLE :
COMPTE BANCAIRE N° :
Banque :
Agence :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE: TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+ DE LA COMMUNE DE KEKEM DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

LIEU D'EXECUTION : MAIRIE DE KEKEM

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE EN FCFA

MONTANT TOTAL HT	
TVA : 19,25 % THTVA	
AIR : 2,2% ou 5,5% THTVA	
MONTANT TOTAL TTC	
NET A PERCEVOIR	

DELAI D'EXECUTION : DEUX (02) MOIS PAR PASSE AVEC UN INTERVALLE D'AU MOINS SIX (06) MOIS ENTRE LES PASSES.

FINANCEMENT : BUDGET MINTP - FONDS ROUTIER – EXERCICE 2021

POSTE COMPTABLE ASSIGNATAIRE : FONDS ROUTIER.

SOUSCRITE LE :
 SIGNEE LE :
 NOTIFIEE LE :
 ENREGISTREE LE :

ENTRE

L'ETAT DU CAMEROUN, REPRESENTE PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM, CI-APRES DENOMME « **L'AUTORITE CONTRACTANTE** »

D'UNE PART

ET

L'ETABLISSEMENT :

BP.:

TEL.:

N° R.C

N° CONTRIBUABLE :

N° COMPTE BANCAIRE :

REPRESENTE PAR :, CI-APRES DENOMME,

« **LE PRESTATAIRE** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

PAGE ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/DH/NK/CKKEM/CIPM-RTE/2021 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM -BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE EN FCFA

MONTANT TOTAL HT	
TVA : 19,25 % THTVA	
AIR : 2,2% ou 5,5% THTVA	
MONTANT TOTAL TTC	
NET A PERCEVOIR	

DELAI D'EXECUTION : SIX (06) Mois.

VISA ET SIGNATURES

Lu et accepté par le Cocontractant LE DIRECTEUR,	VISA DE L'ADMINISTRATEUR DU FOND ROUTIER
KEKEM, LE.....	
Signé par le MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM (<i>Autorité Contractante</i>)	
KEKEM, LE.....	ENREGISTREMENT

PIECE N° 8

FORMULAIRES ET FICHES MODELES

SOMMAIRE

Annexe n°1	: MODELE DE SOUMISSION
Annexe n°2	: MODELE DE CAUTION
Annexe n°3	: MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
Annexe n°4	: MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE
Annexe n°5	: MODELE DE PRESENTATION DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER
Annexe n°6	: MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-DEFAILLANCE/ABANDON DANS L'EXECUTION DES TRAVAUX AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES
Annexe n° 7	: MODELE DE PRESENTATION DECLARATION SUR L'HONNEUR DE LA VISITE DE SITE
Annexe n°8	: MODÈLE DE CURRICULUM VITAE
Annexe n°9	: MODELE DE PRESENTATION DE LA LISTE DU PERSONNEL
Annexe n°10	: MODELE DE PRESENTATION DE LA LISTE DES REFERENCES
Annexe n°11	: MODELE DE PRESENTATION DE LA LISTE DES MATERIELS
Annexe n°12	: CADRE DU PLANNING
Annexe n°13	: GRILLE D'EVALUATION

Annexe n°1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné*[indiquer le nom et la qualité du signataire]*

représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽¹⁾ dont le siège social est à inscrite au registre du commerce desous le n°

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres en procédure d'urgence y compris l'(es) additif(s), *[rappeler le numéro et l'objet de la DC]*:
- Après m'être personnellement rendu sur le site des travaux et avoir souverainement apprécié la situation et constaté la nature et les contraintes des travaux à réaliser,
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.
- Me soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyen nant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour l'unique lot à *[en chiffres et en lettres]* francs Cfa Hors TVA, et à francs CFA Toutes Taxes Comprises. *[en chiffres et en lettres]*
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai 90 jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre de la présente lettre-commande en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature DU MARCHE, La présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de
en qualité de
dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de⁽²⁾

⁽¹⁾ Supprimer la mention inutile

⁽²⁾ Annexer la lettre de pouvoirs

Annexe n° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A Monsieur le Maire de ma Commune de Kékem, BPTéléphone n°..... « Autorité Contractante »

Attendu que l'entreprise , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour les **Travaux de cantonnage sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam -Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest et lesdits **travaux devront être exécutés en deux (02) passes dans l'intervalle de moins de six Mois.**

.ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant **400 000 Quatre cent mille FCFA**

Nous [*nom et adresse de la banque*], représentée par [*noms des signataires*], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de **400 000 (Quatre cent mille) Francs CFA**, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité contractante pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer la lettre-commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque
à , le
signature de la banque]*

Annexe n°3: MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la Caution : N°

A Monsieur le Maire de la Commune de Kékem, « le Maître d’Ouvrage, B.P : , Tél. , Fax :

Attendu que *[nom et adresse de l'entreprise]*, ci-dessous désigné

« L’entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « la lettre-commande », **Travaux de cantonnement sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest et lesdits travaux devront être exécutés en deux (02) passes dans l'intervalle de moins de six Mois.

Attendu qu'il est stipulé dans la lettre-commande que l'entrepreneur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[3 %]* du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous,

[nom et adresse de banque], représentée par *[noms des signataires]*, ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché , sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de *[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au lettre-commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d’Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de *[indiquer le délai]* à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit-nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à , le

Annexe n° 4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°

A Monsieur le Maire de la Commune de Kékem, , B.P :, Tél.

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage»

Attendu que.....*[nom et adresse de l'entreprise]*,
ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les **Travaux de cantonnement sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest ;

Attendu qu'il : est stipulé dans la lettre-commande que la retenue de garantie fixée à *[10%]* du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que : nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,*[Nom et adresse de banque]*, représentée par*[Noms des signataires]*, et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de*[en chiffres et en lettres]*, correspondant à *[10%]* du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à *[10%]* du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au lettre-commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à*, le*

[signature de la banque]

Annexe 5 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je, soussigné*[indiquer le nom et la qualité du signataire]*

De nationalité Camerounaise

Faisant élection de Domicile à _____, BP : _____, Tel : _____,

Agissant au nom et pour le compte de Entreprise _____,

Inscrite au registre de commerce de _____,

Sous le numéro : N° _____,

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°.....du.....Pour

Me soumets et m'engage à exécuter ces prestations conformément au Dossier d'Appel d'Offres et moyennant les prix que j'ai dressé après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations.

M'engage à entreprendre dès réception de l'ordre de service de démarrer les prestations émis par le chef de service, la mise en place du personnel et des moyens logistiques tel que prévu dans les termes du marché.

M'engage à respecter les délais maxima prévus par le planning d'exécution que j'ai moi-même établi.

M'engage à pré financer les travaux à hauteur de 20% au moins du montant toutes taxes comprises de ma soumission.

Fait à....., le

Signature

Annexe n° 6 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-DEFAILLANCE/ABANDON

DANS L'EXECUTION DES TRAVAUX AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Je, soussigné*[indiquer le nom et la qualité du signataire]*

représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ dont le siège social est à inscrite au registre du commerce desous le n° déclare sur l'honneur que mon entreprise n'est pas entrain d'exécuter les travaux de l'exercice antérieur ou n'a pas abandonné de chantier au cours des trois dernières années.

Fait à le

Signature de
en qualité de
dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de.....

Annexe n°7 : DECLARATION SUR L'HONNEUR DE LA VISITE DU SITE

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire]

Représentant l'Entreprise _____

Déclare sur l'honneur avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année_____

Le site réservé pour les travaux de construction de pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

Signature du Soumissionnaire,

Annexe n° 8 – MODÈLE DE CURRICULUM VITAE

Proposé au poste de : _____

Nom & Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Langues Parlée : Très bon Bon Moyen
Ecrise : _____
Comprise : _____

Ecole de formation : _____

Date d'entrée dans cette école : _____

Date de sortie de cette école : _____

Diplôme obtenu : _____ Date _____

Connaissances particulières : Publication, Travaux de recherche _____

Date de début de travail : _____

Nombre d'Années de travail : _____

Nombre d 'années de travail dans la société : _____

Date d'entrée dans cette société : _____

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (*)

(*) – Les certificats de travail délivrés par les différents employeurs doivent être annexés au présent curriculum vitae signé

Le curriculum vitae doit faire ressortir l'importance des chantiers sur lesquels le personnel a travaillé et la formation réelle occupée sur le chantier

Annexe n° 9 – MODÈLE DE LISTE DU PERSONNEL

CONDUCTEUR DES TRAVAUX		
1	Noms et prénoms	
	Fonction	
	Diplômes universitaires	
	Nombre d'années d'expérience	
AGENT DE MAITRISE (CHEF DE CHANTIER)		
2	Noms et prénoms	
	Fonction	
	Diplômes universitaires	
	Nombre d'années d'expérience	
AUTRES PERSONNELS		
3	Noms et prénoms	
	Fonction	
	Diplômes	
	Nombre d'années d'expérience	
3	Noms et prénoms	
	Fonction	
	Diplômes universitaires	
	Nombre d'années d'expérience	
PERSONNEL ADMINISTRATIF		
3	Noms et prénoms	
	Fonction	
	Diplômes universitaires	
	Nombre d'années d'expérience	
3	Noms et prénoms	
	Fonction	
	Diplômes universitaires	
	Nombre d'années d'expérience	
4	PERSONNEL DE CHANTIER	
	QUALIFICATION	NOMBRE

Fait à.....le

[signature du soumissionnaire]

**Annexe n° 10 – REFERENCES GENERALES ET SPECIFIQUES
DE L'ENTREPRISE DE 2018 À 2021**

Nº D'ORDRE	Désignation	Montant TTC du contrat	Autorité Contractante	Date de signature du contrat	Date de réception des travaux

Pièces jointes :

- Première et dernière pages du contrat (lettre-commande et/ou Lettre-commande) enregistré ;
- Procès verbaux de réception y afférents.

à , le

[signature du soumissionnaire]

Annexe n° 11– MODÈLE DE LISTE DU MATERIEL

CATEGORIE		NATURE DU MATERIEL			IDENTIFICATION			CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
N°	APPEL-LATION	NATURE DU MATERIEL	AGE	MARQUE	TYPE	N°		
01	Matériel roulant							
02	ENGINS							
07	Autres matériels							

à , le

[signature du soumissionnaire]

Annexe n° 12 : CADRE DU PLANNING

Note sur la présentation des plannings

Les quantités, les rendements journaliers, la durée d'exécution des travaux et les ralentissements voire les interruptions devront ressortir clairement des plannings.

Le planning financier qui découle du planning des travaux devra indiquer mois par mois, les montants prévisionnels des décomptes de travaux par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base et éventuellement la solution variante.

Annexe n° 13 GRILLE D'EVALUATION

DEMANDE DE COTATION

N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

Nom de l'Entreprise

N°	Désignation des critères	Justifié	Non Justifié
C.1	PRESENTATION GENERALE (02 critères)		
1	Sommaire + Reliure +page de garde et intercalaires de couleur autre que le blanc		
2	Respect de l'ordre des pièces tel que prescrit dans le DAO		
C.2	PERSONNEL D'ENCADREMENT (05 critères)		
3	C.2.1 : Liste du personnel + organigramme de l'entreprise		
4	C.2.2 : Conducteur des travaux : Technicien Supérieur de Génie Civil ou Génie Rural doté d'au moins trois (03) années d'expérience globale dans des travaux routiers. Ou Titulaire d'une Licence Technologique – Option : Génie civil, doté d'au moins (03) trois années d'expérience dans des travaux de Bâtiment.		
4	Photocopie légalisée du diplôme		
5	Curriculum vitae daté et signé par le Conducteur des travaux		
5	C.2.3 : Chef de chantier : Technicien de Génie Civil ou d'Urbanisme ou de Génie Rural) ou du Titulaire de Brevet de Technicien – Option Génie Civil, doté d'au moins (cinq) (03) années d'expérience globale en travaux.		
6	Photocopie légalisée du diplôme.		
7	Curriculum vitae daté et signé par le Chef de chantier		
	N.B.: Les trois (03) pièces (Photocopies légalisées du diplôme) et le CV sont indissociables et vaut disqualification du candidat dans le cas contraire.		
C.3	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE (04 critères) : Elle est justifiée par les photocopies des contrats des travaux enregistrés, exécutés par l'Entreprise au cours des trois (03) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Seules les références provenant des structures étatiques (ministères, mairies, sociétés de développements, etc.) seront acceptées.		
	C-3.1 Expérience générale dans le domaine des BTP : Joindre photocopies 1 ^{ère} et dernière page du contrat signé et enregistré + PV de réception y afférent.		

8	Nombre de projets exécutés dans les trois (03) dernières années ≥ 03	OUI	NON
9	Nombre de projets exécutés dans les trois (03) dernières années ≥ 02	OUI	NON
10	Nombre des projets exécutés dans les trois (03) dernières années ≥ 01	OUI	NON
	C-3.2 Expériences en Travaux de cantonnage: Joindre Photocopies 1 ^{ère} et dernière page du contrat signé et enregistré + PV de réception y afférent.		
11	Nombre de projets exécutés dans les trois (03) dernières années ≥ 01	OUI	NON
C.4	MOYENS LOGISTIQUES ET MATERIELS (03 critères) : Le Candidat doit établir qu'il dispose en propre ou en location les matériels ci-après :		
12	Pick-up	OUI	NON
13	Tronçonneuse	OUI	NON
14	Autres matériels (environ une dizaine)	OUI	NON
	N.B. : L'Entreprise doit fournir les photocopies légalisées par une Autorité administratives de tous les documents prouvant que les matériels cités sont sa propriété. Les cartes grises des véhicules doivent être certifiées par les Services de Transport. Si l'entreprise envisage louer certains matériels, elle doit fournir la preuve de leur existence et la convention légalisée la liant à leur légitime propriétaire.		
C.5	VISITE DE SITE (01 critère)		
15	Rapport de visite du site signée sur l'honneur.	OUI	NON
C.6	METHODOLOGIE D'EXECUTION, PLANNING (03 critères)		
16	Présence d'une note méthodologique portant sur l'organisation du chantier.	OUI	NON
17	Aspects sociaux environnementaux	OUI	NON
18	Planning d'exécution des travaux cohérent faisant ressortir le délai d'exécution.	OUI	NON
	TOTAL	/18	/18
	CONCLUSION :		

N.B. : Seules les soumissions ayant obtenu 13 « OUI » au moins sur 18 seront admis à l'analyse financière

8.1/ TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU

POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE BITUMEE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

N °	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	CONFORMITE DE L'OFFRE		LIVRAISON		MONTANT TOTAL TTC	OBSERVATIONS
			OUI	NON	DELAIS	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES :

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS	SIGNATURE

8.2/ LETTRE DE COTATION

Nom du Soumissionnaire	
Date	
Objet de la Consultation	TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON DE ROUTE BITUMÉE N5 : PONT DU NKAM –BAFANG (13,30 KM) DU PK 0+00 AU PK 16+00 DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DÉPARTEMENT DU HAUT-NKAM, RÉGION DE L’OUEST.
Numéro de Référence de la Demande de Cotation	N° 02/DC/CKKEM/CIPM-RTE/2021 DU

A Monsieur le Maire de la Commune de Kékem
(Autorité Contractante)

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'exécuter **LES TRAVAUX de cantonnage sur le Tronçon de Route Bitumée N5 : Pont du Nkam –Bafang (13,30 KM) du PK 0+00 AU PK 16+00** dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest et lesdits **travaux devront être exécutés en deux (02) passes dans l'intervalle de moins de six Mois.**

, conformément à la Demande de Consultation et pour un montant Total Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée de (en chiffre et en lettres)FCFA et Toutes Taxes Comprises **de** (en chiffre et en lettres) FCFA et dans le délai de livraison de Six (06) Mois imposé dans votre Demande de Cotation.

Les documents suivants font partie de notre soumission:

- 1) La présente lettre de Cotation établie suivant le modèle, datée et signée ;
- 2) Le devis Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- 3) Le cadre de bordereau des prix unitaires ;
- 4) Le projet de lettre commande rempli, paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page ;

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les travaux selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de Consultation. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Fait à....., le

Nom et qualité du Responsable habilité à signer les soumissions

PIECE N° 9

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES
D'ASSURANCE AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREEES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2021.

I- BANQUES

AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK),
BP 600 Douala.
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC),
BP 1 925 Douala ;
CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun) BP. 4593 Douala
NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN (SGBC), BP 4 042 Douala ;
STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;
BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME).

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
AREA (ASSURANCE ET REASSURANCE) BP 1531 Douala ;
ATLANTIQUE ASSURANCES S.A. B.P 2933, Douala ;
BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A. BP 2328 Douala;
CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala ;
CPA S.A BP. 54 Douala ;
NSIA ASSURANCES S.A – BP 2769 Douala ;
PROASSUR S.A B.P. 5963 Douala ;
SAAR S.A. BP 1011 Douala ;
SAHAM ASSURANCE S.A B.P. 11315 Douala ;
ZENITHE INSURANCE, BP 1540 Douala.